

**LA REPRODUCTION DES FAMILLES
EN CONTEXTE DE CHANGEMENT
SOCIOÉCONOMIQUE ET CULTUREL :
L'APPORT DU SUIVI LONGITUDINAL
ET PLURIDISCIPLINAIRE**

Agnès ADJAMAGBO ¹, Valérie DELAUNAY ²

Cellule de base de toute société, la famille représente l'institution garante du bien-être physique et affectif des membres qui la composent. Elle constitue le premier cadre de socialisation des enfants, un lieu de production, de consommation et de partage de biens et services. Sphère symbolique du lien social, la famille se décline en différents types de relations affectives et de pouvoir, à l'occasion d'alliances ou de naissances. Elle s'impose comme canal de transmission des valeurs et des modèles de comportements entre les générations mais aussi comme un espace de répartition des ressources et des responsabilités. Les liens familiaux, biologiques ou de parenté fondent ainsi le ciment de cet espace relationnel où chaque membre occupe une place qui lui confère des droits et des devoirs personnels et collectifs plus ou moins coercitifs.

L'étude de la famille permet de comprendre la société et les conditions de sa reproduction dans un espace donné et dans le temps. En démographie, elle passe notamment par l'analyse des principaux événements que sont les naissances, les décès, les mariages, ou encore les migrations. Mais cette analyse ne se limite pas à la mesure des niveaux et des tendances de ces événements ; elle implique aussi de comprendre les interrelations qui s'opèrent entre eux, les facteurs qui les influencent et les mécanismes par lesquels cette influence s'exerce. La manière dont les familles se composent et se reproduisent est particulièrement observée par les démographes. Elle est sensible aux transformations sociales et affecte tout particulièrement les jeunes générations à leur entrée dans la vie adulte.

Le suivi démographique de l'observatoire de Niakhar produit des données d'une grande fiabilité dans la datation des événements qui permettent de réaliser

1 LPED, IRD, Aix-Marseille Université, Marseille, France.

2 LPED, IRD, Aix-Marseille Université, Dakar, Sénégal.

leur analyse longitudinale. Cette analyse révèle la manière dont les familles se constituent. Des indicateurs de fécondité et de nuptialité sur le long terme ont ainsi pu être produits (DELAUNAY 1998b, 2000 ; DELAUNAY *et al.* 2003) et en partie complétés par des enquêtes rétrospectives auprès de la population. À ces informations s'ajoutent, depuis les années 1960, un grand nombre de travaux consacrés au pays *sereer* ou au bassin arachidier sénégalais qui, selon des entrées disciplinaires variées, éclairent les dynamiques économiques et les changements socioculturels dans la région : histoire économique et sociale, démographie, géographie, anthropologie, agronomie et zootechnie (COUTY 1988 ; DELPECH & GASTELLU 1974 ; DUPIRE 1988a, 1988b ; GASTELLU 1985 ; LERICOLLAIS 1999 ; PELISSIER 1966). Cette vaste documentation permet de relier les comportements démographiques au contexte socio-économique et culturel et ouvre un formidable cadre d'interprétation des comportements des individus. Les données produites mobilisent des méthodologies variées qui allient mesure quantitative du phénomène et approche qualitative des faits sociaux. En ce sens, le travail réalisé à Niakhar s'inscrit dans une tendance lourde de développement des recherches interdisciplinaires dans les sciences sociales.

En démographie, la recherche d'un cadre explicatif des comportements a conduit à se focaliser sur les individus organisés en groupes domestiques, espaces résidentiels désignés aussi par le terme « ménage ». À Niakhar, l'unité de résidence privilégiée pour l'observation et la collecte de données est celle de la concession, plus ou moins grande, qui rassemble un ou plusieurs noyaux familiaux. La concession se divise elle-même en sous-unités appelées "cuisines" (*ngak* en *sereer*), une entité qui réunit un ensemble de personnes qui mangent ensemble le mil stocké dans le grenier commun. La cuisine représente ainsi une unité de consommation, mais aussi de production. C'est en effet sous l'autorité du chef de cuisine que s'organise la production d'autosuffisance alimentaire (ADJAMAGBO, MSELATTI, & VIMARD 2007).

Dans ce chapitre, nous proposons de rendre compte de la manière dont les populations de la zone constituent leur famille à travers l'analyse de deux événements intimement liés (la fécondité et la nuptialité). Notre démarche s'inspire d'une certaine tradition de recherche sur les sociétés agraires développée au cours des années 1970-80 dans plusieurs régions ouest-africaines (LOCOH & THIRIAT 1995 ; PILON *et al.* 1997 ; QUESNEL & VIMARD 1988, 1989) qui aborde les comportements démographiques à l'aune des dynamiques sociales et économiques. Nous appuyons notre propos sur les résultats de recherches que nous avons menées dans l'observatoire de Niakhar au début des années 1990 et qui combinent l'analyse de données d'enquêtes quantitatives avec des données d'enquêtes qualitatives collectées auprès d'individus femmes et hommes. Ces résultats sont complétés par les indicateurs plus récents produits par l'observatoire de Niakhar.

Une société rurale en mutation

Dès les années 1980, les paysans du Siin, tout comme ceux de l'ensemble du bassin arachidier, sont confrontés à une crise agricole d'une ampleur considérable et multifactorielle. La croissance démographique rompt l'équilibre du système agraire traditionnel, fondé sur l'association de la culture de céréales de subsistance (mil et sorgho) à celle de l'arachide source de revenus monétaires, et à l'élevage. La densité de population, déjà élevée dans les années 1960 avec 85 hab./km², atteint 123 hab./km² en 1995 et 215 hab./km² en 2013 (LALOU & DELAUNAY 2015). Parallèlement, la baisse de la pluviométrie³ entraîne un appauvrissement des sols et, plus généralement, une détérioration de l'environnement qu'accentue par ailleurs l'abandon progressif de l'utilisation de la jachère dans la culture rotative. Dès 1970, la région connaît une stagnation des ressources agricoles et de véritables crises de subsistance. Enfin, la baisse des cours de l'arachide, la réduction des subventions de l'État, la limitation des crédits permettant l'achat d'intrants et de matériel agricole et le manque d'infrastructures qui freine les échanges commerciaux portent un coup de frein au développement des activités agricoles marchandes.

Diversification des activités économiques

Pour faire face à cette situation de crise, certaines activités rémunératrices sont développées au village. Dans les années 1980, Jérôme Lombard observe divers "petits métiers" : vente de paille, de bois, de feuilles à sauce, confection de poulaillers, transport en calèche (LOMBARD 1988 : 317). Ces activités sont de faible rapport mais ne demandent aucun investissement préalable. Le petit commerce est pratiqué par les femmes sur les marchés et par les hommes dans les boutiques. L'artisanat est réservé aux gens de caste (forge, tissage, poterie, travail du bois). D'autres métiers, tels que celui de la fabrication de briques ou la maçonnerie, sont accessibles aux paysans et se révèlent parfois très rémunérateurs. Mais ces activités reposent sur la demande villageoise et subissent les contrecoups de la crise.

On constate par la suite l'essor d'une nouvelle activité rémunératrice qui exige toutefois un investissement de départ : "l'embouche" animale. Le principe est d'acheter une bête (cochon, chèvre, mouton, mais surtout bœuf), de l'engraisser et de la revendre ensuite avec une forte marge bénéficiaire. Parmi les activités de saison sèche, l'embouche bovine est de loin la plus rémunératrice. Mais en dépit de l'essor qu'elle connaît alors, cette activité concerne un nombre restreint de chefs de ménage. Elle demeure inaccessible aux paysans les plus

3 Les précipitations annuelles moyennes qui étaient de plus de 700 mm entre 1950 et 1969 sont passées à 450 mm pour la période 1970-85 (DUBOIS *et al.* 1989) et stagnent à ce niveau pour la décennie des années 1990 (446 mm entre 1986 et 1995).

nécessiteux. Ainsi, la dégradation générale du niveau de vie conduit les paysans de Niakhar à développer de nouvelles stratégies de survie, en partant soit à la recherche de nouvelles terres à cultiver, soit à la recherche d'un emploi rémunéré. Mais les possibilités d'accès à de nouveaux espaces cultivables sont insuffisantes (GARENNE & LOMBARD 1988) et les cultivateurs en manque de terres sont contraints de chercher ailleurs des revenus additionnels (DUBOIS *et al.* 1989 ; ROCH 1975).

La migration comme solution aux aléas

Dès la fin des années 1960⁴, la dégradation des conditions de vie entraîne un véritable exode rural. La ville joue alors moins le rôle de pôle attractif qu'on lui accorde généralement que celui de « *déversoir d'une campagne saturée* » (LACOMBE 1972 ; LACOMBE *et al.* 1977). D'un autre côté, Dakar devient la ville où l'on peut gagner l'argent nécessaire à la survie. Le motif économique apparaît donc comme la motivation majeure au départ du village vers la ville. Malgré les difficultés croissantes à trouver du travail en ville et la précarité de l'emploi, l'espoir d'accéder à des conditions de vie meilleures qu'au village demeure très fort pour les populations rurales.

Certains migrants, partis de la zone d'étude à la fin des années 1950, ont réussi à s'insérer dans le marché de l'emploi de la capitale. Ces derniers jouent alors un rôle important dans la constitution de réseaux d'accueil des migrants qui remplissent une fonction d'accès à l'emploi, de sécurité et de contrôle social (FALL 1991 ; LOMBARD 1988). Le départ des migrants et surtout des migrantes, dont la plupart sont très jeunes, est souvent encouragé par la famille qui les place sous la responsabilité d'un(e) aîné(e), migrant(e) expérimenté(e).

Dans la capitale, la vie s'organise en groupes, afin de minimiser les coûts (nourriture, logement). Les regroupements se font sur la base des liens familiaux, mais aussi par affinités et en fonction de l'âge. Les garçons trouvent des emplois de gardien, de docker, de manœuvre, d'aide-infirmier, d'apprenti-maçon, de vendeur, de matelot. Les jeunes filles s'emploient essentiellement comme bonne ou lingère (DELAUNAY 1994). À moins d'obtenir un emploi stable ou exceptionnellement bien rémunéré, les migrants retournent au village en fin de saison sèche pour participer aux travaux agricoles importants à cette saison. Les migrants saisonniers observés alors sont souvent jeunes, tout particulièrement les femmes dont plus d'un tiers migrent entre 15 et 19 ans. Ces dernières migrent avant le mariage et nourrissent pour la plupart le projet de revenir un jour se marier au village et s'y installer définitivement.

4 Les mouvements de population dans le *Siin* sont en réalité plus anciens. Les migrations de travail ont commencé dans l'entre-deux-guerres (GUIGOU 1992) lorsque les femmes et les hommes trouvaient à s'employer dans les centres urbains alentours, surtout le long de la ligne de chemin de fer.

Les emplois occupés en ville par les migrants saisonniers procurent des salaires très faibles. Nos études ont permis de montrer que les retombées matérielles des mouvements migratoires saisonniers sont souvent modestes. Ils assurent moins de revenus, monétaires ou en nature, qu'ils n'allègent les charges qui pèsent sur la famille restée au village (ADJAMAGBO *et al.* 2006 ; DELAUNAY 1998a). Les études plus récentes ont montré une intensification de la migration circulaire qui représente une véritable adaptation aux contraintes démographiques et environnementales (LALOU & DELAUNAY 2015). Les jeunes de plus en plus scolarisés adaptent leur mobilité au calendrier scolaire plutôt qu'au calendrier agricole (DELAUNAY *et al.* 2017).

Les liens étroits qui se tissent entre Niakhar et la capitale ouvrent aux jeunes sereer de nouveaux espaces de sociabilité qui ne sont pas sans effet sur les représentations et les modèles de comportement, en particulier dans les domaines de la santé et de la reproduction (ADJAMAGBO, ANTOINE & DELAUNAY 2004 ; DELAUNAY 1994 ; WÄTZENEGGER 2002). Pour les jeunes ruraux, les séjours en milieu urbain sont l'occasion de se familiariser avec de nouveaux modes de vie en même temps qu'ils offrent aux individus la possibilité de s'éloigner de l'étau du contrôle social des aînés. Ces expériences nouvelles affectent les pratiques en matière de fécondité et de contrôle des naissances. Elles participent clairement d'un processus général de changement social qui est mis en lumière dès le début des années 1990 par le suivi démographique à travers, notamment, un recul de l'âge au premier mariage des femmes qui fait diminuer la fécondité très précoce et une sexualité avant le mariage plus intense, rendue visible par l'augmentation des grossesses et naissances prémaritales. Ce sont ces changements observés du point de vue des normes et des pratiques que nous proposons d'illustrer dans la partie qui suit.

Contexte normatif du mariage et de la fécondité

Le mariage est une pratique qui cristallise les principaux enjeux de la reproduction sociale et biologique des communautés. Si cette affirmation concerne bon nombre de sociétés (y compris occidentales), elle s'applique avec une acuité particulière dans les sociétés africaines où les enjeux de pérennité du groupe familial et de maintien d'une cohésion sociale sont forts et priment sur l'expression de projets de vie autonomes. La société sereer du Siin est une société bilinéaire, à dominante matrilineaire. Les richesses (du bétail essentiellement) sont détenues par le matrilignage et la transmission des biens se fait d'oncle maternel à neveu utérin. Lorsqu'un jeune homme veut se marier, il doit régler la compensation matrimoniale dont le coût a évolué au cours des années. Dans les années 1980, on l'estime à environ 350 000 F CFA (GUIGOU 1992), ce qui correspond alors au fruit de deux années et demie de travail d'un homme. Sans l'aide du chef de matrilignage, qui détient la richesse collective et celle de son oncle maternel, le neveu utérin accède difficilement au mariage. Autrefois calculée essentiellement en têtes de bétail, la compensation matrimoniale s'est

monétarisée progressivement : argent ou biens de consommation ou d'équipement domestique (lit, radio, parure, ustensiles de cuisine, etc.). De la même manière, les coutumes de demande en mariage, de compensation matrimoniale et de célébration nuptiale, changent. Auparavant, la dot versée par le prétendant était divisée en deux parties égales : une pour le père de la fille et une pour l'oncle maternel. Par la suite, les jeunes filles et leurs mères entrent dans la transaction et la compensation matrimoniale est ainsi désormais répartie en quatre parts : celles de la future mariée, de son père, de sa mère et de son oncle maternel.

Les changements portent également sur les rôles des différents acteurs en jeu dans le processus matrimonial. Autrefois, les demandes en mariage étaient souvent conclues à l'insu des futurs époux qui ne se rencontraient que le jour du mariage. Dès les années 1990, on assiste à un relatif désengagement de la famille des affaires matrimoniales au profit d'une plus grande implication des jeunes gens eux-mêmes et de leurs pairs lorsqu'il s'agit, par exemple, de fixer le montant de la part de la compensation revenant à la jeune fille (GUIGOU 1992). La remise de cette part (ou parfois de celle du père) marque l'officialisation de l'engagement des familles. Ce n'est que lorsque la totalité des parts est versée que le mariage est réellement reconnu ; la jeune fille peut alors rejoindre la concession de son mari où se déroulent les festivités. Une fois installée dans le foyer conjugal, la jeune fille devient membre à part entière de la famille du mari. À ces cérémonies traditionnelles s'ajoute une cérémonie religieuse, à l'église pour les chrétiens et à la mosquée pour les musulmans. La cérémonie musulmane, appelée *takké*⁵, intervient le plus souvent avant la cohabitation. Le *takké* peut intervenir dès la promesse de mariage⁶. Si le prétendant tarde à honorer ses engagements, le processus de mariage peut être annulé. Le mariage civil reste très rare. Chez les chrétiens, la cérémonie de mariage, civile ou religieuse⁷, ne peut avoir lieu qu'après le versement, même partiel, de la compensation matrimoniale. C'est cette cérémonie qui marque le début de l'union.

Le *takké* est en général considéré comme un mariage à part entière, car il autorise les visites du prétendant dans la maison de sa fiancée et même parfois les rapports sexuels. Les enfants conçus à ce stade sont considérés comme légitimes. Il faut signaler que le *takké* intervient souvent aujourd'hui pour légitimer les naissances prénuptiales ; il est alors célébré le jour du baptême de

1 Le *takké* (qui signifie "attacher" en wolof) correspond à ce qui est nommé "*fatiba*" en arabe ; il s'agit d'une cérémonie célébrée par un représentant de l'islam, qui prononce la première sourate du Coran, la *Fatiba* (l'ouvrante) et reconnaît ainsi l'union devant Dieu.

6 Lors d'une enquête sur un échantillon de premiers mariages, ou *takké*, nous avons constaté que dans la moitié des cas il s'agissait de *takké* sans versement ; dans un quart des cas il y avait un versement partiel ; dans un quart seulement des cas le versement était complet (DELAUNAY 1994).

7 Dans l'Église catholique, normalement les prêtres n'acceptent pas de célébrer un mariage religieux s'il n'y a pas eu de mariage civil. Par contre, c'est possible chez les protestants

l'enfant (MONDAIN, DELAUNAY & ADJAMAGBO 2009). Les droits du père sur l'enfant sont fonction du versement de la compensation matrimoniale et, notamment, de la remise de la "part du père". Cette part assure au géniteur le pouvoir de décision sur son enfant, indépendamment du processus de mariage. En d'autres termes, quand une naissance survient en dehors de toute célébration de mariage, le géniteur peut à tout moment revendiquer ses droits sur l'enfant en versant la "part du père".

Malgré un relatif assouplissement des règles de formation des unions, le mariage, et plus particulièrement le premier mariage, reste tributaire des difficultés que peuvent rencontrer les prétendants à réunir la compensation matrimoniale. Bien que celle-ci soit en grande partie prise en charge par le matrilignage, elle est de plus en plus difficile à financer dans le contexte de crise agricole qui touche régulièrement l'ensemble du bassin arachidier. La restructuration de l'économie locale observée très tôt dans la zone, marquée notamment par l'intensification des mouvements migratoires saisonniers vers les villes, ne suffit pas à rétablir l'équilibre des revenus des agriculteurs (GUIGOU & LERICOLLAIS 1991). Les jeunes prétendants au mariage et leurs parents (au sens large) sont de plus en plus contraints de verser la compensation matrimoniale par étapes. À Niakhar, le mariage en tant qu'événement démographique est directement impacté par les conditions agro-économiques locales. Les études ont montré que les années de mauvaises récoltes étaient fortement associées à une diminution des unions dans la zone l'année suivante (HERTRICH & DELAUNAY 1998).

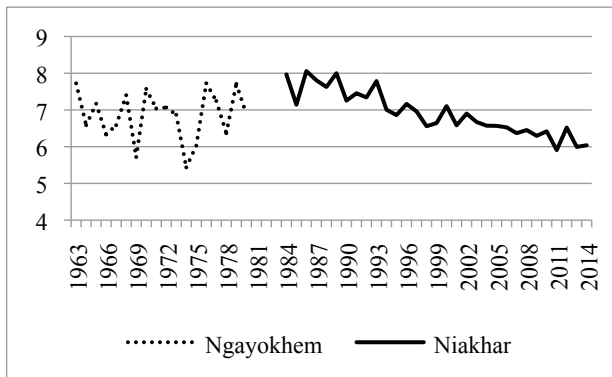
La fécondité est la deuxième composante phare de la reproduction sociale des sociétés en général. Constituer sa descendance est l'une des finalités premières du mariage. Pour l'épouse, mettre au monde des enfants est un devoir. Dans cette société agricole, la constitution d'une descendance est étroitement liée à la fonction productive du ménage. Les ménages (ou groupes domestiques) constituent des unités de production et de consommation autonomes regroupées au sein d'une concession. Le chef de ménage dispose d'un pouvoir de décision sur le déroulement des activités productives, tant pour la culture de mil, destinée à l'alimentation du ménage, que pour la culture de l'arachide, dont les profits lui reviennent en grande partie. L'homme gère donc son exploitation en disposant à son gré de la main-d'œuvre de sa (ou de ses) femme(s) et de ses enfants. Ce mode d'organisation sociale tend à favoriser la persistance des modèles traditionnels d'union et de descendance nombreuse. Ainsi, la polygamie est perçue comme un atout supplémentaire pour la bonne marche des travaux agricoles et domestiques. L'homme qui a plusieurs épouses et de nombreux enfants accroît les capacités productives de son ménage. En d'autres termes, la valorisation de la fonction productive de la famille contribue à maintenir les modèles familiaux traditionnels (en particulier la polygamie) et favorise une forte fécondité (ADJAMAGBO & DELAUNAY 1999).

Fécondité et nuptialité : quelques indicateurs-clé

Le suivi démographique est un outil puissant de mise en lumière des caractéristiques du mariage et de la reproduction dans la zone d'étude. À Niakhar, la fécondité se caractérise par sa forte intensité et constitue un puissant moteur de la croissance démographique (DELAUNAY 2000). Les données de l'observatoire de Niakhar permettent de calculer le nombre moyen d'enfants par femme dont l'évolution est encore très modeste (Graphique 1). La fécondité se maintient à plus de six enfants par femme. Il n'y a pas de différence significative dans les niveaux de fécondité selon la religion déclarée (Graphique 2)⁸. Les différences sont en revanche plus marquées dans la période récente si l'on tient compte du niveau scolaire des femmes : les femmes scolarisées en primaire et surtout en secondaire ont significativement moins d'enfants que les femmes non scolarisées⁹ (Graphique 2).

La forte fécondité fonde une grande partie de sa légitimité sociale dans le mode de production agricole qui nécessite, comme on l'a déjà évoqué, une main d'œuvre abondante et donc la présence de plusieurs femmes et de nombreux enfants. Dans les discours recueillis lors de nos enquêtes qualitatives auprès des populations, une large descendance est également systématiquement associée à l'enjeu de la prise en charge pendant la vieillesse. L'idée de double fonction productive et assurantielle des enfants est fortement ancrée dans les représentations, tant chez les femmes que chez les hommes, les jeunes que les plus âgés (ADJAMAGBO & DELAUNAY 1999).

Graphique 1. Indice synthétique de fécondité à Ngayokhem et Niakhar

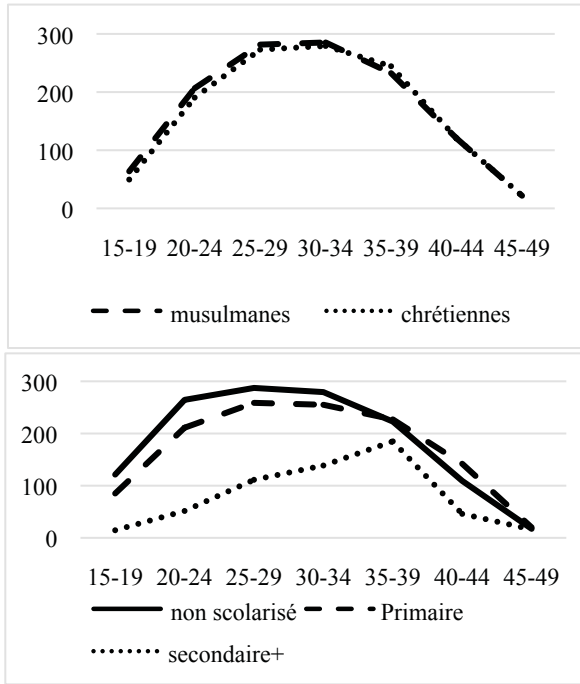


Source : DELAUNAY 2017

8 L'enregistrement de données sur la religion montre que 25 % des individus se déclarent chrétiens, et 75 % musulmans. Le culte traditionnel sereer est pratiqué par l'ensemble des Sereer, qui constituent 96 % de la population suivie.

9 La scolarisation était encore très faible dans cette région dans les années 1990 : plus de 80 % des femmes de 15 à 24 ans n'avaient alors jamais été scolarisées ; dans les années 2010, cette proportion est de moins de 40 %.

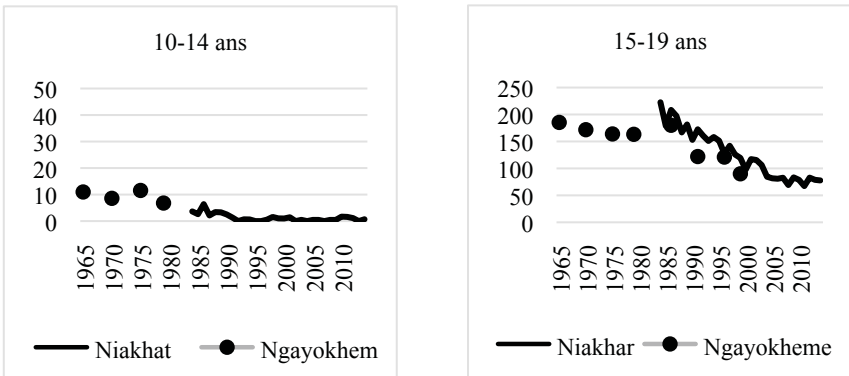
Graphique 2. Taux de fécondité par âge des femmes selon la religion et le niveau d'instruction, zone de Niakhar, 2009-2014.



Source : DELAUNAY 2017

Malgré tout, les premiers signes de changements de comportements de fécondité sont visibles dans les indicateurs aux jeunes âges. En effet, dès la fin des 1980, on observe une diminution sensible de la fécondité très précoce (avant l'âge de 15 ans) et sa quasi-disparition au début des années 1990. Même constat pour la fécondité entre 15 et 19 ans qui baisse régulièrement de façon importante entre 1980 et 2013 (Graphique 3).

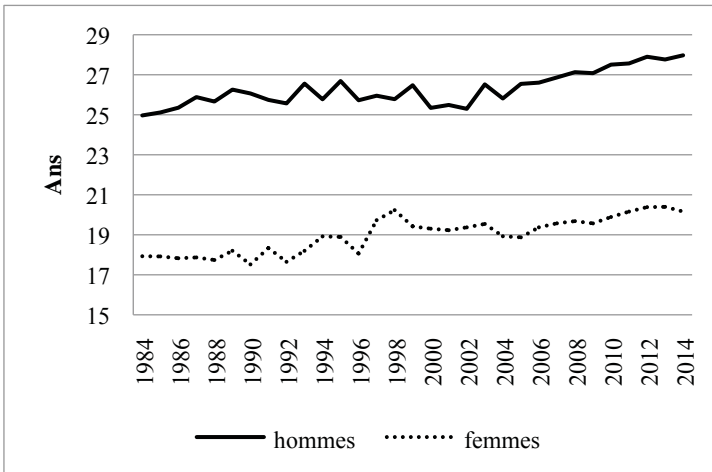
Graphique 3. Évolution des taux de fécondité précoces



Source : DELAUNAY 2017

La baisse de la fécondité est liée au recul de l'âge au premier mariage observé chez les femmes et chez les hommes (Graphique 4). La tendance est ancienne et se poursuit pour les deux sexes jusqu'à une période récente. Il y a donc à Niakhar, comme dans beaucoup de régions africaines, un phénomène de retard au mariage qui soustrait les plus jeunes filles de l'exposition au risque de procréer. Ce changement de calendrier de la primo nuptialité a un effet d'autant plus direct sur la fécondité que la sexualité avant le mariage, même si elle est pratiquée, est socialement réprouvée dans la société sereer.

Graphique 4. Âge moyen des femmes lors des premiers mariages enregistrés entre 1984 et 2014

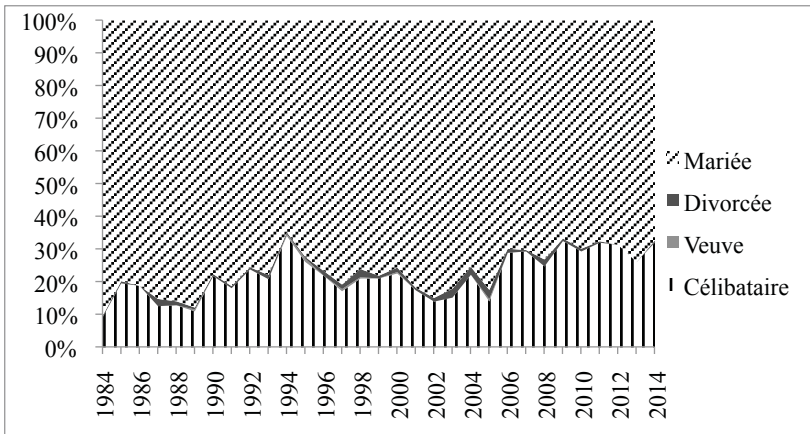


Source : DELAUNAY 2017

Du fait du caractère dynamique des règles qui le régissent, le mariage est un événement difficile à appréhender dans les enquêtes. Les différentes séquences qui rythment l'officialisation des unions (rencontre des familles, fiançailles, cérémonies, cohabitation, etc.) peuvent s'étendre sur une période plus ou moins longue et suivre des enchaînements parfois complexes. Ainsi, nous évoquons plus haut les changements qui touchent aux règles de formalisation des unions (grande marge d'initiative laissée aux intéressés, assouplissement du versement de la compensation matrimoniale, tolérance à l'égard de la cohabitation et de la sexualité avant le versement complet de la dot, etc.) ; toutes ces évolutions rendent ardu le repérage du début de l'union. Cette situation n'est pas propre à la zone d'étude, elle est commune au Sénégal et même à bien des pays en Afrique (MARCOUX & ANTOINE 2015). Dans l'observatoire, l'option retenue est celle souvent utilisée en démographie qui consiste à enregistrer la date à laquelle la personne interrogée considère que son mariage est officiel.

Dans beaucoup de sociétés d'Afrique de l'Ouest, la norme sociale de chasteté avant le mariage tend à maintenir un lien étroit entre les événements mariage, sexualité et procréation, en particulier pour les femmes. Cependant, l'allongement de la période de célibat est souvent propice à la transgression de cette règle. Les populations de Niakhar n'y échappent pas et l'on observe une augmentation significative des naissances hors mariage dans la zone. En 2014, 30 % des premières naissances sont le fait de femmes célibataires alors que ce chiffre n'était que de 10 % en 1984 (Figure 5).

Figure 5. Répartition des naissances de rang 1 selon la situation matrimoniale de la mère à la naissance



Source : DELAUNAY 2017

Ces chiffres sont par ailleurs caractéristiques de contextes sociaux où la prévalence contraceptive est faible. Dans le paysage national, Niakhar fait partie des régions identifiées comme celles où la pratique contraceptive est la plus faible. En 1999, la prévalence contraceptive moderne ne dépasse pas 1,5 % parmi l'ensemble des femmes et 1,4 % chez les femmes mariées (NDIAYE, DELAUNAY & ADJAMAGBO 2003). Nous ne disposons pas de chiffres plus récents pour l'observatoire de Niakhar. Néanmoins, on sait que la prévalence de la contraception a augmenté dans cette région. D'après l'EDS 2010, elle est de 10,3 % dans le milieu rural de la région de Fatick pour les femmes en union de 15 à 49 ans (AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, MEASURE DHS, 2012). L'offre de contraception est cependant très réduite et cible principalement les femmes mariées.

Les entretiens réalisés auprès des jeunes ont permis de mettre en lumière le vécu et le ressenti des grossesses hors mariage. L'importance grandissante de ces situations dans la zone d'étude semble contribuer à une certaine banalisation du phénomène. Les jeunes filles interrogées dans les années 1990 ont le

sentiment d'une meilleure tolérance sociale à son égard comparé à l'époque de leur mère (MONDAIN *et al.* 2009). Malgré tout, mettre au monde un enfant sans être mariée reste (surtout pour la jeune fille) une situation peu enviable. La grossesse pré-nuptiale est toujours considérée comme un acte déviant qui fait réagir les parents et les conduit le plus souvent à demander au géniteur d'assumer ses responsabilités en épousant la jeune fille. La grossesse devient alors le centre d'un jeu de tractations sociales entre les deux familles. Pour la famille de la fille, l'enjeu est de masquer très vite l'inconduite ou, pour le moins, de régulariser la situation en précipitant le mariage : soit avant que l'enfant ne naisse ; soit, le plus souvent, au moment du baptême qui a lieu au septième jour de l'enfant. La grossesse hors mariage n'est cependant pas uniquement un fait subi et inattendu. Nos études ont en effet montré qu'une grossesse peut être, pour une femme (avec ou sans la complicité du partenaire), un moyen de faire accepter une union qui ne remplit pas tous les critères requis pour convenir à la famille. Ces grossesses dites "stratégiques" sont alors utilisées pour forcer le mariage. L'urgence de la régularisation prévaut sur les qualités du mari.

Conclusion

Les données collectées par l'observatoire de Niakhar s'avèrent particulièrement utiles pour rendre compte des profonds changements sociétaux qui touchent cette région depuis des décennies. Croisées avec des observations qualitatives (entretiens approfondis avec les populations), elles constituent un creuset d'informations contextualisées particulièrement riches d'enseignement. L'apport des approches de type socio-anthropologique à la mesure des indicateurs démographiques est en effet considérable pour comprendre les logiques sociales et économiques sur lesquelles se fondent les pratiques individuelles et collectives.

À Niakhar comme dans beaucoup de sociétés africaines, rurales et urbaines, le retard de calendrier du mariage compte parmi les changements démographiques les plus significatifs survenus au cours des 50 dernières années. Il participe d'une modification profonde des conditions d'exercice de la sexualité qui tend à se dissocier de plus en plus du cadre marital. Il révèle par ailleurs une évolution importante des normes et des valeurs entourant le contrôle et la gestion de la sexualité des jeunes (MENSCH, GRANT & BLANC 2006). À Niakhar, le bouleversement des normes qui entourent le mariage et la fécondité n'est pas sans lien avec les mobilités urbaines et l'augmentation de la scolarisation. Il renvoie par ailleurs à l'affaiblissement du contrôle des aînés sur la vie intime des jeunes gens. L'augmentation des grossesses prémaritales a elle-même fortement marqué l'évolution des comportements démographiques à Niakhar. On assiste récemment à une sorte de banalisation de la sexualité prémaritale qui n'efface pas pour autant la stigmatisation sociale de la maternité hors union (rejet de la famille, marginalisation sur le marché matrimonial, détresse économique des

mères, désengagement paternel, etc.) (DELAUNAY 2001 ; GUIGOU 1992). La naissance d'un enfant en dehors des cadres socialement légaux du mariage pose également la question du statut de l'enfant naturel et des conséquences de ce statut pour ses conditions de vie (ADJAMAGBO, DELAUNAY & MONDAIN 2009 ; CALVÈS 2006). À Niakhar comme ailleurs, le recul de l'âge d'entrée en première union a transformé la problématique des grossesses précoces en problématique des grossesses prénuptiales. Les enjeux reposent désormais moins sur les risques sanitaires (pour la mère et l'enfant) d'une maternité physiologiquement précoce que sur les risques sociaux d'une maternité survenant dans des circonstances non conformes à la norme édictée socialement.

Les connaissances sur l'organisation sociale et le mode de production caractéristiques de cette société rurale ouvrent des voies intéressantes d'interprétation des comportements démographiques. Les données de l'observatoire ont mis en évidence les liens étroits entre la fréquence des unions et la production agricole. De la même manière, les nombreux liens qui relient Niakhar aux villes, et en particulier à Dakar, sont essentiels pour comprendre les changements en cours. Les nombreux séjours en contexte urbain dont les jeunes font l'expérience à ce moment important de leur vie de jeunes adultes sont sans aucun doute un propulseur de changement de valeurs et de modèles d'agir. De la même manière, l'essor de la scolarisation durant la dernière décennie participe aussi largement à ces changements.

Références

- ADJAMAGBO A., ANTOINE P., DELAUNAY V., 2004, « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers Québécois de Démographie* 33, 2, 239-272.
- ADJAMAGBO A., DELAUNAY V. 1999, Une approche qualitative de l'évolution des modèles familiaux dans une population rurale sénégalaise, Documents de Recherche - ETS/IRD 6, 23 p.
- ADJAMAGBO A., DELAUNAY V., LÉVI P., NDIAYE O., 2006, « Production et sécurité alimentaire : comment les ménages d'une zone rurale du Sénégal gèrent-ils leurs ressources ? », *Études rurales* 177, 71-90.
- ADJAMAGBO A., DELAUNAY V., MONDAIN N., 2009, « Maternité prénuptiale en milieu rural sénégalais. Quelles conséquences pour les enfants ? », in R. MARCOUX & J. DION (éd.), *Mémoires et démographie : regards croisés au Sud et au Nord* Presses de l'Université Laval, 232-235.
- ADJAMAGBO A., MSELATTI P., VIMARD P., 2007, *Santé de la reproduction et fécondité dans les pays du Sud : nouveaux contextes et nouveaux comportements*, Louvain-la-Neuve, LPED/Academia-Bruylant, 613 p.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, MEASURE DHS, 2012, *Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples. Sénégal (EDS-MICS) 2010-2011*, Maryland, ICF International, 482 p.

- CALVÈS A., 2006, « Nouveau contexte familial à la naissance, reconnaissance paternelle et prise en charge des jeunes enfants à Yaoundé », in Aidelf (éd.), *Enfants d'aujourd'hui. Diversité des contextes, pluralité des parcours*, AIDELF/INED, 101-112.
- COUTY P., 1988, « Voir et comprendre le changement dans les sociétés paysannes africaines : un point de vue d'économiste », *Statéco*, 5-25.
- DELAUNAY V., 1994, *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED, x-326 p.
- DELAUNAY V., 1998a, *La situation démographique et épidémiologique dans la zone de Niakhar au Sénégal 1984-1996* (Version mise à jour et augmentée du rapport Chahnazarian 1992), Dakar, Laboratoire Population et Santé, 132 p.
- DELAUNAY V., 1998b, « Nuptialité des célibataires », in V. DELAUNAY (éd.), *La situation démographique et épidémiologique dans la zone de Niakhar au Sénégal : 1984-1996* (version mise à jour et augmentée du rapport Chahnazarian 1992), Dakar, ORSTOM, 39-45.
- DELAUNAY V., 2000, « La fécondité en milieu rural sénégalais : à quand la transition ? », in P. VIMARD, B. ZANOU & M.E. COSIO-ZAVALA (éd.), *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*, Paris L'Harmattan, 215-239.
- DELAUNAY V., 2001, « Sexualité et fécondité des adolescents : évolutions récentes en milieu rural sénégalais », in F. GENDREAU & M. POUPARD (éd.), *Les transitions démographiques des pays du Sud*, Montréal & Paris, AUPELF-UREF & ESTEM, 225-239.
- DELAUNAY V., 2017, *La situation démographique dans l'Observatoire de Niakhar, de 1963 à 2014*, Dakar, IRD, 90 p.
- DELAUNAY V., MARRA A., LÉVI P., ETARD J., 2003, « SSD de Niakhar, Senegal », in INDEPTH Network (éd.), *Population et santé dans les pays en développement*, Ottawa, CRDI, 313-321.
- DELAUNAY V., SAUVAIN C., FRANZETTI R., GOLAY G., MOULAY A., ENGELI E., 2017, « La migration temporaire des jeunes au Sénégal. Un facteur de résilience des sociétés rurales sahéliennes ? », *Afrique Contemporaine* 259, 75-94.
- DELPEUCH B., GASTELLU J.M. (éd.), 1974, *Maintenance sociale et changement économique au Sénégal. II : Pratique du travail et rééquilibres sociaux en milieu serer* [Travaux et Documents, n° 34], Paris, ORSTOM, 148 p.
- DUBOIS J.-P., LERICOLLAIS A., MILLEVILLE P., PONTIÉ G., 1989, *Terrains anciens, approche renouvelée : analyse du changement dans les systèmes agraires au Sénégal*, Dakar, ORSTOM, 38 p. multigr.
- DUPIRE M., 1988a, « L'ambiguïté structurale du fosterage dans une société matri-virilocale (sereer Ndut, Sénégal) », *Anthropologie et Sociétés* 12, 2, 7-24.
- DUPIRE M., 1990, « Le modèle sereer ndut de diversification des alliances et ses transformations », in F. HÉRITIER-AUGÉ & É. COPET-ROUGIER (éd.), *Les complexités de l'alliance*, t I, *Les Systèmes semi-complexes*, Paris, Archives contemporaines, 79-123.
- FALL A.S., 1991, « Une réponse à la crise de l'agriculture. La migration des Sereer du Siin (Sénégal) », in Anonyme [= M.-C. Diop] (éd.), *La crise de l'agriculture africaine, Sociétés-Espace-Temps* 1, 1, 138-149.
- GARENNE M., LOMBARD J., 1988, « La migration dirigée des Sereer vers les Terres Neuves (Sénégal) », in A. QUESNEL & P. VIMARD (éds.), *Migration, changements*

- sociaux et développement, Actes des Troisièmes Journées Démographiques de l'ORSTOM*, Paris, 20-22 septembre 1988, Paris, éditions de l'ORSTOM, 317-332.
- GASTELLU J.M., 1985, « Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* 21, 4, 413-432.
- GUIGOU B., 1992, *Les changements du système familial et matrimonial : les Sérères Sine (Sénégal)*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 548 p.
- GUIGOU B., LERICOLLAIS A., 1991, « Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes sereer siin (Sénégal) », in Anonyme [= M.-C. Diop] (éd.), *La crise de l'agriculture africaine, Sociétés-Espace-Temps* 1, 1, 45-64.
- HERTRICH V., DELAUNAY V., 1998, « Adaptations matrimoniales face à deux situations de crise, aiguë ou chronique, en milieu rural sahélien », in F. GENDREAU (éd.) avec la participation d'Elisabete de CARVALHO LUCAS, *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, ESTEM, 249-265.
- LACOMBE B., 1972, « Étude démographique des migrations et des migrants relevés de 1963 à 1965 dans l'enquête du Sine-Saloum (Sénégal) », *Études sur les migrations en Afrique* 9, 4, 393-412.
- LACOMBE B., VAUGELADE J., DIOUF B., BAVIÈRE M., BERTRAND A., DAUCHY S., 1977, *Exode rural et urbanisation au Sénégal : sociologie de la migration des Sérères de Niakhar vers Dakar en 1970*, Paris, ORSTOM, 207 p.
- LALOU R., DELAUNAY V., 2015, « Migrations saisonnières et changement climatique en milieu rural sénégalais : forme ou échec de l'adaptation ? », in B. SULTAN, R. LALOU, M.A. SANNI, A. OUMAROU & M. SOUMARÉ (éd.), *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, Marseille, IRD Éditions, 287-314.
- LERICOLLAIS A. (éd.), 1999, *Paysans sereer. Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal*, [Collection "À travers champs"], Paris, IRD Éditions, 668 p.
- LOCOH T., THIRIAT M.-P., 1995, « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population* 50, 1, 61-93.
- LOMBARD J., 1988, *Problèmes alimentaires et stratégies de survie dans le Sabel sénégalais : les paysans serer*, Université Paris X - Nanterre, 403 p.
- MARCOUX R., ANTOINE P., 2015, *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 301 p.
- MENSCH B.S., GRANT M.J., BLANC A.K., 2006, "The Changing Context of Sexual Initiation in Sub-Saharan Africa," *Population and Development Review* 32, 4, 699-727.
- MONDAIN N., DELAUNAY V., ADJAMAGBO A., 2009, « Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : quel avenir pour les mères célibataires ? », in C. GOURBIN (éd.), *Santé de la reproduction au Nord et au Sud. De la connaissance à l'action*, Louvain-la-Neuve, Presse Universitaire de Louvain, 305-318.
- NDIAYE C.A.T., DELAUNAY V., ADJAMAGBO A., 2003, « Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives en milieu rural sereer au Sénégal », *Santé : Cahiers d'Études et de Recherches Francophones* 13, 1, 31-37.
- PÉLISSIER P., 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint Yrieix, Fabrègue, 939 p.

- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K., VIMARD P., 1997, *Ménages et familles en Afrique*, Paris, Ceped, 402 p.
- QUESNEL A. VIMARD P., 1988, *Dynamique de population en économie de plantation*, Paris, ORSTOM, 505 p.
- QUESNEL A. VIMARD P., 1989, « Famille plurielle en milieu rural africain », *Cahiers Sciences Humaines* 25, 3, 339-355.
- ROCH J., 1975, « Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachider sénégalais », *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines* 12, 1, 51-81.
- WÄITZENEGGER F., 2002, *Femmes entre ville et campagne : influences et contraintes aux changements sanitaires (Niakhar, Sénégal)*, Université de Montréal, Département de démographie Faculté des arts et des sciences.

Éditeurs scientifiques
Valérie Delaunay Alice Desclaux Cheikh Sokhna

NIAKHAR

Mémoires et perspectives

Recherches pluridisciplinaires
sur le changement en Afrique



Pour référencer cet ouvrage :

Delaunay V., Desclaux A., Sokhna C. (éd.), 2018. *Niakbar, mémoires et perspectives. Recherches pluridisciplinaires sur le changement en Afrique*. Marseille et Dakar, Éditions de l'IRD et L'Harmattan Sénégal, 535 p.

Cet ouvrage peut être téléchargé gratuitement sur les sites des Éditions de l'IRD et de Horizon Pleins Textes, la base de ressources documentaires de l'IRD.

<http://www.editions.ird.fr/>

<http://www.documentation.ird.fr/>

Il peut être librement imprimé ou photocopié pour des usages non commerciaux.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Mise en pages et composition :

Charles BECKER

Légendes et crédits pour les illustrations de couverture



- Ligne 1* - © Paul Whitney. Baobab, 2014
- © Stéphane Brabant. Piste Niakhar-Bambey, 2006
- © Stéphane Brabant. Cour, 2006
- © Paul Whitney. Classe, 2014
- Ligne 2* - © Élisabeth Ambert. Femmes et enfants dans une concession à Niakhar lors d'une enquête démographique, 2003
- © Paul Whitney, L'embouche bovine, zébus en stabulation, 2014
- © Valérie Delaunay. Enquête démographique, octobre 2012
- © Stéphane Brabant. Champ de mil, 2006
- Ligne 3* - © Paul Whitney. Consultation au dispensaire, 2014
- © Stéphane Brabant. 2006. Chambre d'une jeune maman
- © Jean-Jacques Lemasson. Travaux champêtres dans la région de Niakhar : récolte et stockage des épis de mil, 2000
- © Stéphane Brabant. Préparation du mil, 2006

© L'Harmattan-Sénégal - 2018
10 VDN, Sicap Amitié 3, lot. Cité Police
Dakar, Sénégal
<http://harmattansenegal.com>
senharmattan@gmail.com
ISBN : 978-2-343-15671-2
EAN : 9782343156712

et

© IRD - 2018
44 Bd de Dunkerque
13572 Marseille Cedex 02
<http://www.ird.fr>
editions@ird.fr
ISBN : 978-2-7099-2671-3
EAN : 9782709926713